

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE  
DU 20 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des 4 Saisons en raison de la crise sanitaire du COVID afin de respecter les distanciations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry BRIAND, Gwenaëlle FASSEU, Christine BILLARD (retard, arrivée à 20h45), Marina BONHOMME, Christian BONNICHON, Christiane COTTIN, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Benoît MARIÉ, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Adeline RUFFIGNAC, Nathalie TOUZET, Thierry VALLERY.

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

Le conseil municipal a choisi pour **secrétaire de séance** Monsieur Thierry VALLERY.

---

**1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020 :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

20h45 : Arrivée de Madame Christine BILLARD.

**2/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SIRSAP**

Le maire informe de la nécessité de faire intervenir un agent afin de procéder à une désinfection de l'école plusieurs fois par jour, suite au protocole sanitaire mis à jour le 13 octobre 2020.

Le maire propose un agent du SIRSAP qui sera mis à disposition 4 heures par semaine à compter du 02 novembre 2020 durant la validité du protocole sanitaire.

La rémunération sera versée par sa collectivité d'origine soit le SIRSAP et la commune d'Aufferville remboursera au SIRSAP le montant de la rémunération ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition et financière proposée par le SIRSAP,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### 3/ DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE :

Le maire informe que la préfecture de Seine-et-Marne a déposé devant le tribunal administratif de Melun un recours visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2020 approuvant le PLU de la commune d'Aufferville.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans le dossier n° 2008466 introduit devant le tribunal administratif de Melun.

### 4/ DÉSIGNATION DE L'AVOCAT POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE :

Le maire informe de la nécessité de faire appel à un avocat pour représenter et défendre la commune d'Aufferville dans le dossier l'opposant à la Préfecture de Seine-et-Marne.

Le maire propose de faire appel à Maître Carole BONTEMPS-HESDIN, avocate au barreau de Lyon spécialisée dans le droit de l'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Maître Carole BONTEMPS-HESDIN, avocate au barreau de Lyon, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à régler les frais et honoraires afférents.

### 5/ DÉCISION MODIFICATIVE :

Le maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit comme suit :

Dépenses – 615231 : Voirie : - 1000,00 €

Dépenses – 6227 : Frais d'actes, de contentieux : + 1000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le mouvement de crédit.

### 6/ COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire informe l'assemblée :

- Une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales va être signée : elle permet de régler les titres directement par carte bancaire en ligne. La commune devra s'occuper du paramétrage des factures.
- Parking de la salle des 4 Saisons : Après être intervenue à plusieurs reprises concernant la remise en état du parking de la salle par la société FREE, la municipalité

a décidé de bloquer les travaux et d'interdire l'accès au pylône à la société FREE et aux sous-traitants ayant effectués les travaux.

La société FREE a mandaté la société VAUVELLE qui réalisera cette remise en état complète à compter du 23 novembre 2020.

Adeline RUFFIGNAC précise que la municipalité pouvait prévoir une clause d'interdiction de sous-traitance.

- Défibrillateurs : le bureau municipal a retenu la société SCHILLER, fournisseur du SDIS 77, afin d'équiper la commune de deux défibrillateurs. Ils seront installés lorsque l'alimentation électrique nécessaire sera mise en place.
- L'achat d'une sonorisation portable a été validé sur les conseils de Patrice GARNIER pour les diverses cérémonies à venir.
- Projet éolien de Beaumont-du-Gâtinais : les pales des éoliennes étant trop grandes pour passer par le carrefour de la RD52 / RD 403, les porteurs du projet ont demandé de pouvoir circuler dans les chemins ruraux et les parcelles environnantes. La municipalité en accord avec l'AFR d'Aufferville et l'agriculteur concerné ont rejeté ce projet en leur proposant d'acquérir la maison située au carrefour de la RD52 et la RD403. Les porteurs du projet proposent alors de placer des plaques en béton dans ces parcelles afin de circuler. Leur projet a également été refusé.
- Illuminations de Noël : Cette année, la municipalité a rencontré des problèmes de stock et de tarif avec la société EIFFAGE pour la location des illuminations de Noël. Un autre fournisseur sera envisagé pour l'année à venir.
- Le repas du CCAS n'aura pas lieu à la date prévue mais un report au printemps est envisagé.
- Le Noël des enfants aura lieu le 12 décembre 2020. La commission se réunira avant cette date pour organiser cette journée. Le Père Noël va parcourir Aufferville et ses hameaux afin de distribuer des friandises aux enfants. Un planning sera établi et les familles seront prévenues.
- Nathalie TOUZET a établi des plans du logement vacant et a sélectionné plusieurs meubles pour l'agencement de ce dernier.

L'ordre du jour est épuisé à 21h37.

Bruno MOULIÉ,

Maire d'Aufferville

